



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 14 du mois d'avril à 18 heures 30, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la salle de Versailles (mesures COVID)

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Membres votants : 15 (5 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, MACHE Pierre, LARCIER Stéphane, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Alexandre TRONCHE, Emmanuelle DUPUY, Ivan RICORDEL, Dominique DEVILLERS, Hervé BONAUD ;

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Isabelle VIRONDEAU (pouvoir Christophe CARON) Stéphanie CISCARD (pouvoir Murielle GENTE) Nicolas TARDIF (pouvoir Emmanuelle DUPUY) Isabelle SEGUY (pouvoir Stéphane LARCIER) Stéphane FARGE (pouvoir Ivan RICORDEL)

Secrétaire de séance : Stéphane LARCIER

Date de convocation : 8 avril 2022

DELIBERATION N° 2022.23 Vote des subventions aux associations année 2022

La commission vie association s'est réunie pour procéder à l'examen des demandes de subvention présentées par les associations au titre de l'année 2022.

Il a été tenu compte lors des propositions d'attributions, des subventions allouées par la communauté de communes midi corrézien aux associations sportives.

Le conseil municipal, après délibération, valide à l'unanimité les propositions d'attribution faites par les membres de la commission à savoir :

SOUVENIR Français	1 000 €
ASSOCIATION DON DE SANG BENEVOLE DE BRIVE	100 €
BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRÊT	80 €
LEG XII FULMINATA	250 €
LES GODILLOTS	250 €
CHORALE AU CŒUR DE MEYSSAC	250 €
CORREZE SOLIDAIRE UKRAINE	250 €
	10 120 €
TOTAL	25 920 €
DIVERS	80 €
ENVELOPPE TOTALE	26 000 €

Pour extrait conforme,

Le Maire

Christophe CARON



Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0